

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 27 mai 2019 à 18 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1) Fin d'emploi d'un salarié.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

-
1. 251-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil étant présents, l'ordre du jour peut être modifié.

IL EST proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec l'ajout du point suivant :

4. AFFAIRES NOUVELLES

4.1) Embauche d'un commis au services clients, division Revenus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1) 252-2019 Fin d'emploi d'un salarié

ATTENDU QUE le salarié désigné dans le dossier RH-2019-03 a été embauché comme salarié permanent en évaluation et que sa période d'évaluation est de 1 400 heures travaillées;

ATTENDU QUE selon l'évaluation faite par son supérieur immédiat, le salarié ne correspond pas au profil requis pour occuper le poste concerné.

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog mette fin à l'emploi du salarié désigné dans le dossier RH-2019-03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

4.1) 253-2019 Embauche d'un commis aux services clients, division Revenus

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste de commis aux services clients à la division Revenus afin de combler le poste laissé vacant par Mme Lucie Breton qui a accepté un autre poste au sein de l'organisation.

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que Mme Catherine Lapalme soit embauchée comme salariée régulière en évaluation au poste de commis aux services clients, division Revenus à compter du 10 juin 2019 et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 4 des taux de salaire.

À noter que la recommandation d'embauche est conditionnelle à un rapport d'enquête de vulnérabilité conforme aux exigences du poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Aucune question.

6. 254-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 18 h 36.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière